

**PARTENARIAT  
pour les FORÊTS  
du BASSIN du  
CONGO  
(PFBC)**



# **Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**

**Evolution dans les négociations des  
APV-FLEGT en Afrique Centrale**

Kinshasa 27-28 septembre 2010

# Plan de l'exposé

- **Introduction**
- **FLEGT et l'APV**
- **État d'avancement des APV par pays**
- **Leçons tirées de l'expérience régionale**
- **Enjeux et Perspectives**

# FLEGT : Rappels

- Caractéristiques :

1. Est un processus, pas un **PROJET**,
2. Structure la négociations de l'APV **entre l'UE et le pays partenaire**, concernant toutes les entreprises du pays.
3. N'est pas un **schéma de certification**.

# FLEGT & APV

- **Finalité** :  
Parvenir à la gestion durable des forêts par une gouvernance améliorée.
- **Objectif** :  
Lutter contre l'exploitation illégale et son commerce associé.
- **Actions (une d'entre elle)** :  
Démarche volontaire pour construire et mettre en oeuvre un système de vérification de la légalité (SVL) dans une perspective commerciale (APV).

# État d'avancement des APV-FLEGT



	<i>Cameroun</i>	<i>Congo</i>	<i>Centrafrique</i>
Information	nov- 05	fév.-05	nov.-06
Discussions informelles	juil-06	janv.-07	déc.-07
Ouverture négociation	déc.-07	juin-08	oct.09
Conclusion / Paraphe APV	<b>mai-10</b>	mai -09	<b>déc.-10</b>
Ratification APV		<b>mai-10</b>	
Mise en oeuvre			
Emission Autorisation FLEGT	<i>janv. -12</i>	<i>juil-11</i>	<i>Janv.-14</i>

# État d'avancement des APV-FLEGT



	<i>Gabon</i>	<i>Rép. Démocratique du Congo</i>
Information	fév.-07	mai-07
Discussions informelles	juin-07	oct-07
Ouverture négociation	sept.- 10	oct.- 10
Conclusion / Paraphe APV	nov. - 11	
Ratification APV		
Mise en oeuvre		
Emission Autorisation FLEGT		

# Leçons tirées de l'expérience régionale

1. Longue phase d'information préliminaire incontournable,
2. La négociation associe tous les acteurs mais le secteur privé est plus dur à mobiliser,
3. Les exigences négociées dans l'APV = multiples mini réformes à entreprendre => Phase de mise en œuvre délicate et longue.
4. Recherche de financement indispensable dès la négociation de l'Annexe "Mesures complémentaires".
5. La contribution sur fonds d'Etat dans la mise en oeuvre est difficile.
6. Au delà de la légalité, les APV traitent largement de la gestion forestière durable en Afrique Centrale.

# Perspectives

1. La sous-région devient le 1er massif forestier mondial sous APV-FLEGT. Cette situation donne du poids à la COMIFAC face à l'UE.
2. L'APV devient un moyen d'intégration régional et de mise en oeuvre du Plan de Convergence (Axe 1 et 5).
3. La gouvernance améliorée FLEGT, de par le développement du SVL et son approche participative, peut servir de modèle pour la préparation de la stratégie climat dans la REDD+.
4. ***Avec le nouveau règlement européen contre l'importation de bois illégal, les pays COMIFAC engagés dans FLEGT ont fait un choix judicieux.***
5. La Chine s'intéresse à FLEGT mais, inquiète par le nouveau règlement européen, pourrait encourager ses partenaires producteurs à négocier des APV.

Je vous remercie de votre attention

**Alain Pénelon** , assistant technique régional COMIFAC / FLEGT

***penelon\_alain@yahoo.fr***

Tél. (242) 554 51 07